

On a manifesté deux craintes lors des séances du dernier Comité et je conviens tout à fait qu'elles étaient sincères et à l'honneur de ceux qui les ont exprimées. Je prétends qu'elles ont été démenties par les faits. L'une était à l'effet que la radiophonie canadienne allait s'américaniser et se dépouiller de plusieurs caractéristiques. Le mois dernier les statistiques complètes à venir jusqu'en décembre 1938 indiquaient que le total des programmes américains, tant personnels que commerciaux, en comparaison d'avril dernier, s'élevaient à 16.2 p. 100 contre 16.1. Telle a été l'augmentation. Les programmes canadiens représentent 81.5 p. 100 du total de nos programmes par réseaux.

Je crois que la commercialisation dans la mesure selon laquelle nous l'avons permise nous a aussi permis, au moyen de recettes supplémentaires et en nous faisant gagner du temps et de l'argent, d'améliorer nos programmes personnels. Je me propose de traiter brièvement cet aspect de la question un peu plus tard, laissant, il va sans dire, les principaux points à ce sujet à M. Murray. Mais nous avons pu au moins,—je crois que je vous le démontrerai lorsque nous obtiendrons les statistiques,—améliorer nos programmes personnels l'an dernier. Il sera intéressant de remarquer que dans la mesure où l'indiquent les statistiques disponibles pour le mois dernier, le réseau de la Société Radio-Canada accuse 30.4 p. 100 de programmes commerciaux et environ 70 p. 100 de programmes personnels.

Depuis que nous nous sommes vus, la Société Radio-Canada, est venue à une nouvelle entente avec la Presse canadienne. Nul doute que la Société Radio-Canada n'ait irradié des bulletins de nouvelles par tout le Canada peut-être ni aussi complets ni aussi pittoresques qu'ils auraient dû l'être. Je veux vous lire ce que je vous ai lu l'an dernier; nos règlements touchant les nouvelles. Nous avons toujours été d'avis de nous abstenir de toute restriction concernant l'irradiation de nouvelles par n'importe qui, pourvu que nous eussions le droit si nous constatons que ces services de nouvelles étaient contraires à l'intérêt du pays, ou avaient un effet analogue en temps de crise, d'y mettre fin. Nos règlements sont les suivants:

"Il est interdit aux stations de transmettre toute nouvelle ou information d'aucune sorte publiée dans tout journal, ou obtenue, recueillie, contrôlée ou coordonnée par tout journal ou association de journaux ou toute agence ou tout service de nouvelles, sauf ce qui suit:

(a) Les bulletins de nouvelles transmis régulièrement par les divers bureaux de la Presse canadienne pour l'usage exprès des stations de radiodiffusion au Canada;

(b) Les nouvelles locales d'après une entente à conclure par chaque station avec le journal ou les journaux de la localité, ou toute nouvelle que la station peut recueillir par l'entremise de ses propres employés;

(c) Les nouvelles de sources autres que celles qui sont mentionnées dans les paragraphes (a) et (b) ci-dessus ne seront irradiées sans avoir obtenu d'avance une permission expresse et écrite de la Société par l'entremise de son directeur général".

La Presse canadienne nous a toujours accordé la plus généreuse coopération. Elle nous a fait profiter de ses services de nouvelles. Il est vrai que ceux-ci comportaient certaines restrictions. Nous les avons utilisés gratuitement. Je crois que ces services pour ce qui dépendait d'elle ont été les meilleurs à obtenir à tous égards. Cependant, nous pensions depuis longtemps, surtout depuis la construction de nos transmetteurs puissants, que nous devrions étendre notre service de nouvelles; tant régional que national. Nous devons donc de conclure avec la Presse canadienne une nouvelle entente que je me propose de vous lire. Je la considère généreuse, en ce qu'elle comporte la plus grande liberté pour les deux parties. Vous seriez peut-être intéressés d'apprendre qu'elle est conforme à l'entente récemment conclue entre la Presse associée et deux importants réseaux américains.